



Economie sociale et solidaire – Appel à projet



Table des matières

Préambule :	3
Eligibilité des projets	3
Eligibilité des bénéficiaires	3
Typologie des projets éligibles.....	3
Territoire d'intervention	4
Critères de sélection	4
Instruction des dossiers.....	4
Communication.....	4
Constitution du dossier de candidature.....	5
Calendrier	5

Préambule :

La délibération n° 125 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 indique que les actions de soutien à l'entrepreneuriat, actions destinées au développement et à l'accompagnement des entreprises relèvent de l'intérêt territorial. De plus, la délibération n° 126 du 13 novembre 2017 précise que les actions à vocation territoriale de soutien à l'emploi, à la formation et à l'insertion et la négociation, coordination et passation de dispositifs contractuels visant à l'insertion économique relèvent de l'intérêt territorial.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol souhaite soutenir les initiatives relevant du champ de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. Le développement de cette économie alternative, qui a pour objectif de concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, constitue un enjeu majeur du territoire.

Ainsi, l'EPT souhaite accompagner le lancement et le développement d'initiatives s'inscrivant dans cette démarche en lançant son 1^{er} appel à projet Economie Sociale et Solidaire. Son ambition est de soutenir le démarrage et le développement d'initiatives qui se distinguent pour leur intérêt collectif et leur caractère d'utilité sociale et environnementale et savent répondre à des besoins locaux identifiés qui sont peu, mal ou non satisfaits au regard des problématiques et enjeux présents sur notre territoire.

L'enveloppe allouée à cet appel à projets est d'un montant de 50 000 €, qui sera partagée entre les bénéficiaires.

Eligibilité des projets

Eligibilité des bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent être des entreprises de l'ESS au sens de l'article 1^{er} de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : associations, SIAE, coopératives, fondations, entreprises ESUS, mutuelles.

Les structures candidates devront avoir une existence juridique à la date du dépôt de dossier pour les projets de consolidation, de développement ou d'essaimage ou en cours de création ou de transformation.

Typologie des projets éligibles

- Le démarrage de nouvelles structures s'implantant sur le territoire,
- Le démarrage de nouveaux projets portés par des structures existantes,
- L'essaimage territoriale d'une activité existante au sein de la structure,
- La mutualisation formalisée ou de coopération entre des structures de l'ESS,
- Le développement d'une structure déjà existante.

L'appel à projet est ouvert à tous les secteurs d'activités.

Territoire d'intervention

Les projets devront être mis en œuvre sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol et avoir un impact direct sur l'intercommunalité et ses habitants, entreprises et/ou salariés.

Critères de sélection

Les critères suivants seront prédominants pour le jury de sélection :

- L'ancrage territorial : le projet se situe durablement sur le territoire et répond à ses besoins.
- L'utilité économique : le projet permet la création d'emplois pérennes et dispose d'un modèle économique viable.
- L'utilité sociale, sociétale et ou environnementale, le caractère d'innovation sociale du projet.
- La capacité du porteur de projet de mener à bien l'action : pérennité du projet, type de gouvernance, cofinancements.
- La dimension intercommunale des projets proposés.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers est assurée par l'EPT.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés, de manière strictement confidentielle, afin de valider leur éligibilité.

Ensuite, les dossiers sont examinés par un jury composé du Vice-président en charge de l'ESS, Vice-président en charge des actions économiques, du Vice-président en charge de la promotion du territoire, de la conseillère territoriale déléguée au numérique et d'un élu référent de chacune des 8 villes. Cet élu référent sera désigné par chacune des villes et désigné en réunion de DGS de l'EPT.

Le jury de sélection pourra faire appel à des experts extérieurs pour l'assister dans sa mission.

Les dossiers sont expertisés au regard de leurs qualités techniques et de leur adéquation avec les priorités de l'EPT selon les critères définis plus haut.

La décision finale appartient aux élus de l'EPT, via une délibération du conseil de territoire.

Communication

Toute opération financée par l'EPT est soumise à l'obligation de publicité afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de son action. Le bénéficiaire s'engage ainsi à faire apparaître clairement la contribution de l'EPT dans toutes les actions de communication et publication liées à l'objet de l'appel à projet. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « Projet réalisé avec la participation de l'EPT Paris Terres d'Envol » dans les publications, et de l'apposition du logo de l'EPT conformément à notre charte graphique pour les présentations orales ou investissements matériels.

Tous les événements de relation publique ou opérations de médiatisation liées à l'appel à projet font expressément référence à l'implication de l'EPT Paris Terres

d'Envol selon les règles définies ci-dessus. De même, la structure bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente, décidées par l'EPT.

Constitution du dossier de candidature

Les pièces constitutives du dossier de candidature comprendront :

- Une lettre de demande,
- L'identité de la structure référente (en cas de partenariat des structures impliquées),
- La présentation du projet : diagnostic, objectifs, publics concernés, bénéfices attendus, méthodologie, pérennisation possible...
- Le budget prévisionnel, précisant les soutiens des co-financeurs,
- Un RIB.

Calendrier

La transmission du dossier se fera par voie postale ou électronique. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 5 février 2019 (cachet de la Poste faisant foi).

Les dossiers sont à envoyer à :

ess@paristde.fr

ou

EPT Paris Terres d'Envol
« Appel à projet ESS »
BP 10018
93601 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX